

Nous fonctionnons au-dessus de nos moyens.

Dans les communes de 2000 à 3500 habitants,

(http://www.amf.asso.fr/upload/fichiers/documents/AMF_24957TELECHARGER_LA_PUBLICATION.pdf)

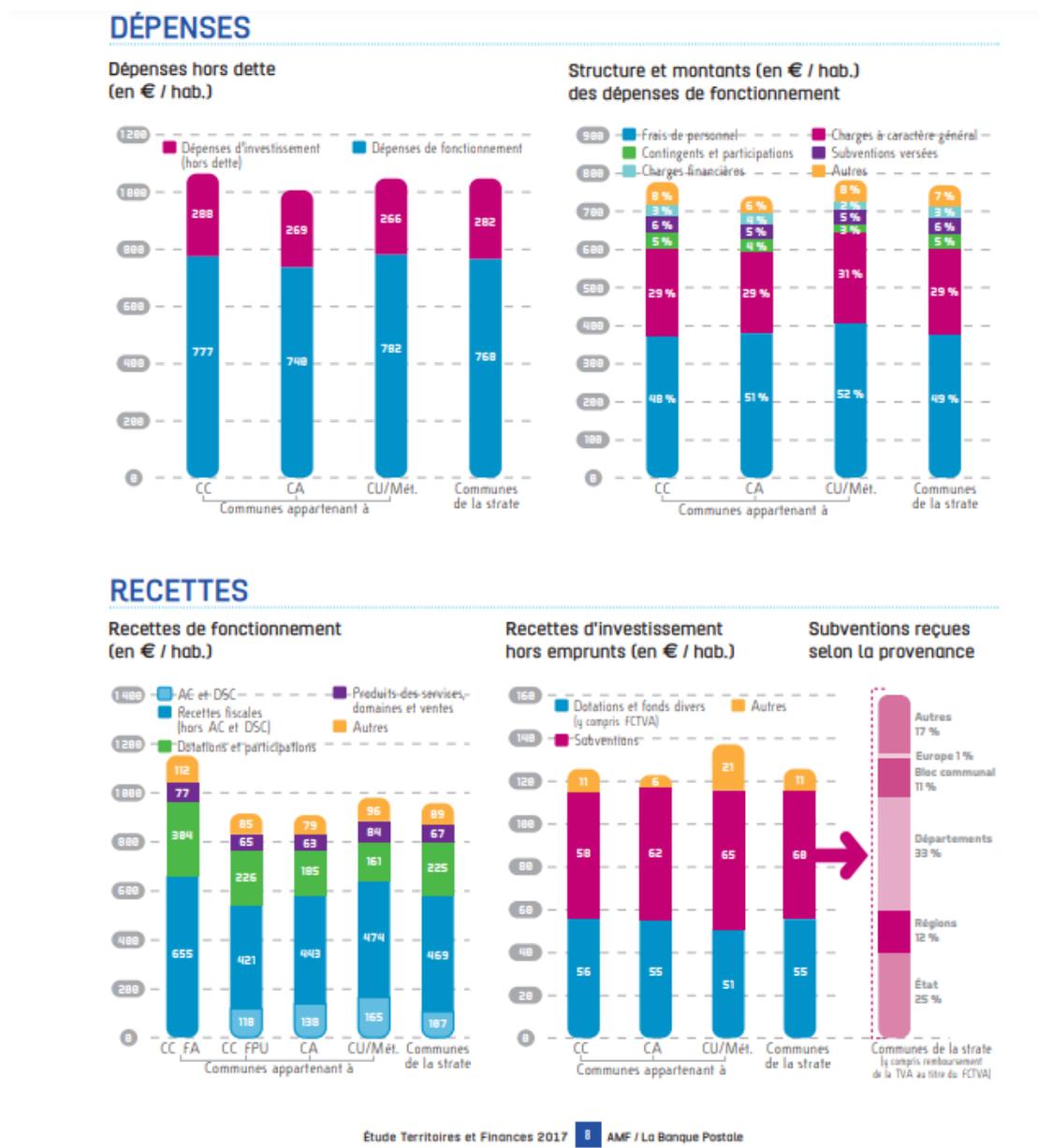
le ratio charges de personnel / produit des impôts locaux est de 58% (380 000€/655 000€);

A partir des données de 2018

<https://www.impots.gouv.fr/cl/zf1/accueil/flux.exjsessionid=69A4E139D945222FAC507654CA65EF1A?flowId=accueilclloc-flow>

Ce ratio est pour PPR la commune nouvelle de: 109%.soit près du double (1123 000€/1032 000€)

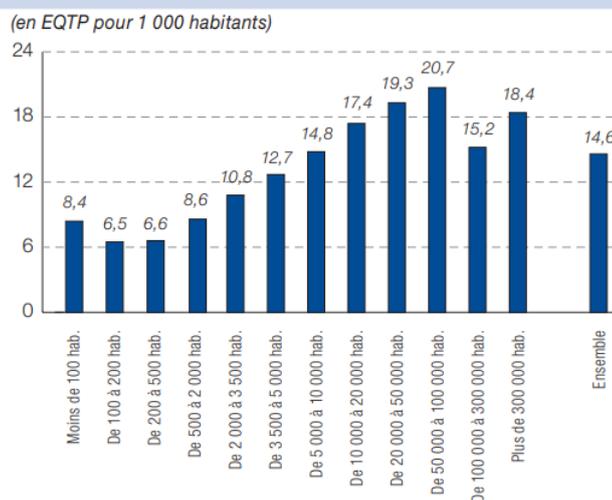
Comme en 2019 ont été créé 3 équivalents temps plein. Ce ratio a dû encore augmenter.



Agents territoriaux pour 1 000 habitants

Le nombre d'agents territoriaux par habitant est de 14,6 agents en équivalent temps plein pour 1 000 habitants. Ce taux d'administration est plus faible dans les petites communes et plus élevé dans les grandes.

► Voir fiche 8-4



Source : Insee, SIASP.
EQTP : équivalents temps plein.

8-5 Les effectifs des collectivités locales selon le nombre d'habitants

Communes et établissements communaux au 31 décembre 2017

Strate démographique de la commune (a)	Nombre de collectivités (b)		Effectifs physiques moyens par collectivité		Taux d'administration (en EQTP (d) pour 1 000 habitants)	
	Communes	Établissements communaux (c)	Communes	Établissements communaux (c)	Communes	Établissements communaux (c)
Moins de 100 hab.	1 974	2	1	6	8,4	0,1
100 à 200 hab.	4 788	5	1	11	6,5	0,1
200 à 500 hab.	9 445	51	3	13	6,6	0,2
500 à 2 000 hab.	11 217	502	10	26	8,6	1,0
2 000 à 3 500 hab.	2 200	459	31	25	10,8	1,7
3 500 à 5 000 hab.	939	349	58	22	12,7	1,7
5 000 à 10 000 hab.	1 174	735	112	24	14,8	1,9
10 000 à 20 000 hab.	521	471	259	41	17,4	2,3
20 000 à 50 000 hab.	335	370	633	70	19,3	2,3
50 000 à 100 000 hab.	83	95	1 481	147	20,7	2,3
100 000 à 300 000 hab.	36	48	2 492	274	15,2	2,1
300 000 hab. et plus	6	27	15 747	480	18,4	2,5
Ensemble des organismes communaux	32 718	3 114	32	44	14,6	1,8

(a) Populations municipales millésimées 2016.

(b) Collectivités locales employant au moins un agent sur emploi principal, contrat aidé ou emploi secondaire.

(c) Centres communaux d'action sociale (CCAS), caisses des écoles (CDE).

(d) EQTP : équivalent temps plein ; mesure le volume de travail en termes de nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.